



Québec, le 15 juillet 2026

Monsieur Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat
de la commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Projet de réfection du mur de soutènement en
amont du barrage Simon-Sicard à Montréal
Demande d'information de la commission d'enquête (DQ11)
(Dossier 3211-02-317)**

Monsieur

Veillez trouver ci-dessous la réponse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour les questions posées le 14 juillet 2026 par la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

Question 1 - L'aménagement d'un sentier piétonnier directement sur le remblai projeté par Hydro-Québec serait-il compatible avec les exigences d'inspection et d'entretien de la Loi sur la sécurité des barrages et de son règlement afférent ?

Question 2 - Dans le même ordre d'idées, serait-il possible d'y construire un belvédère installé au-dessus du remblai ?

Réponse aux questions 1 et 2 - Les deux questions adressées par le BAPE dans le cadre du document *DQ11_ Question adressées au MELCCFP* concernent l'expertise de la Direction de la sécurité des barrages du MELCCFP. Notre expert dans cette direction est ingénieur et n'est actuellement pas disponible pour fournir les réponses à cause de la grève générale illimitée décrétée par le syndicat des ingénieurs le 6 juillet dernier. Le MELCCFP n'est donc pas en mesure, pour le moment, de donner suite aux questions qui lui ont été adressées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Gabrielle Gosselin
Porte-parole
Ministère de l'Environnement, de
la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs